

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

Le 9 mars 2022

La réunion s'est tenue à l'édifice municipal de Petit-Rocher.

Étaient présents/présentes : La mairesse : Rachel Boudreau
Les conseillers/conseillères : Réjean Guitard
Jean-Marc Cormier
Gaston N. Frenette

La directrice générale et greffière : Magali Courtin

Était excusée : La Conseillère : Annik Noël
Linda Chamberlain

1. APPEL À L'ORDRE

Madame la mairesse appelle la réunion à l'ordre à 15 h 30.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate le quorum.

3. PRIÈRE / RECUEILLEMENT

Madame la mairesse demande un moment de recueillement.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaston N. Frenette
Et appuyé de Réjean Guitard

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. ».

15-2022

Adopté.

5. DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun.

6. MOTIONS ET AVIS DE MOTION

a) Débenture - Corporation de financement des municipalités – Terrains de tennis

CONSIDÉRANT QU'une demande d'emprunt de capitaux a été acceptée par la Commission des emprunts de capitaux le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation des terrains de tennis est achevé;

Il est proposé par Jean-Marc Cormier
Et appuyé de Réjean Guitard

« QUE la greffière de la municipalité est autorisée à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Petit-Rocher d'un montant de 267 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Petit-Rocher convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture. »

16-2022 **Adopté.**

b) Débenture - Corporation de financement des municipalités – Aréna

CONSIDÉRANT QU'une demande d'emprunt de capitaux a été acceptée par la Commission des emprunts de capitaux le 18 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation de l'aréna est achevé;

Il est proposé par Gaston N. Frenette
Et appuyé de Jean-Marc Cormier

« QUE la greffière de la municipalité est autorisée à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Petit-Rocher d'un montant de 2 000 000 \$ selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Petit-Rocher convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture. »

17-2022 **Adopté.**

7. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse demande la levée de la réunion à 15h45.



Magali Courtin,
Directrice générale et greffière



Rachel Boudreau,
Mairesse